

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, * — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 MARS

Iniquité fiscale

Charges anciennes imposées aux communautés

Les congrégations supportent les impôts communs à tous les Français : impôt foncier, impôt mobilier, impôt des portes et fenêtres, octrois, taxes diverses.

C'est l'égalité.

Au lieu des droits de mutation, et dans le cas où ces droits représentent pour les particuliers une imposition de 100 francs, les congrégations paient un droit de mainmorte qui s'élève à 187 fr. 50.

Ce n'est déjà plus l'égalité.

Charges postérieurement imposées ou menacées d'aggravation

1° Impôt de 4 0/0 sur des revenus qui n'existent pas.

Quel est le revenu d'une maison hospitalière ou d'une école gratuite ? Néant.

Comment donc faire pour trouver un revenu imposable ?

C'est très simple. On évalue d'abord le mobilier de la maison hospitalière ou le matériel de l'école gratuite ; puis l'on décide d'office que cela rapporte 5 0/0.

Est-ce vrai ? Et surtout est-ce juste ?

2° Un impôt sur des revenus notablement inférieurs à 3 0/0, et qu'on taxe à 5 0/0.

Tout le monde sait qu'aujourd'hui aucune valeur sérieuse ne rapporte 5 0/0.

Le gouvernement a décidé que les valeurs appartenant aux congrégations religieuses feraient exception !!!

N'est-ce pas révoltant ?

3° Un droit d'accroissement pour un accroissement purement imaginaire.

Quand une religieuse meurt, le seul accroissement qui en résulte, c'est un accroissement de travail, de fatigues et de dévouement pour celles qui restent. On alors, s'il y a accroissement quand une religieuse disparaît, il faut admettre qu'il y a diminution, quand une religieuse arrive et arrive sans dot : c'est le cas ordinaire.

Donc, s'il y a dans une année trois disparitions et cinq entrées, le fisc devrait rendre de l'argent.

Il ne paraît pas qu'il en soit question.

Résultat de la nouvelle législation

Le voici en deux mots.

La richissime Compagnie d'Assurances générales sur la Vie possède un capital brut de 572 millions.

Elle paie 250,000 francs d'impôts.

Les congrégations possèdent, d'après le rapport officiel et intéressé du gouvernement, un capital brut de 500 millions.

Elles paieront trois millions d'impôts.

Donc la société financière, chère à M. de Rothschild, paiera un.

Les congrégations paieront douze.

Et voilà ce qu'on ose appeler l'égalité devant l'impôt.

En réalité, c'est la confiscation.

Que tel soit le programme des ennemis de la religion, nous le comprenons sans peine. Mais nous hésitons à croire que des législateurs français veuillent se faire les auteurs ou les complices d'une pareille iniquité.

Caractère odieux de ces mesures fiscales

Nous aurons montré tout l'odieux de ces mesures fiscales, quand nous aurons fait observer :

1° Que les sociétés laïques de bienfaisance jouissent de certaines exemptions en matière d'impôt ;

2° Que les congrégations religieuses, auxquelles on doit tant de bienfaits, sont indignement assimilées à de vulgaires sociétés commerciales, ne visant que des bénéfices ;

3° Que l'impôt d'accroissement sur le capital brut des congrégations se dresse contre elles, au moment même où l'on se prépare à dégrever le passif des successions ;

4° Que cette législation, odieusement vexatoire, est surtout dirigée contre des femmes, contre des femmes aussi désarmées et aussi admirables que les Petites Sœurs des pauvres ;

5° Que des religieux français, qui sont, comme tels exempts d'impôts à Londres, en plein pays protestant, seront, comme tels, écrasés d'impôts à Paris, sous les yeux attristés de la France catholique ;

6° Enfin, que les congrégations autorisées, par le fait même qu'elles sont autorisées, seront les plus gravement atteintes et les plus promptement ruinées.

Que faut-il faire ?

Si l'on veut observer les lois de l'équité et le respect du principe de l'égalité devant l'impôt, de deux choses l'une :

Où il ne faut pas aggraver par des exactions aussi injustifiables que disproportionnées (douze contre un), les charges déjà si lourdes des congrégations ;

Où il faut appliquer les mêmes monstruosité fiscales à toutes les associations, quelles qu'elles soient, congréganistes ou laïques, financières ou artistiques, commerciales ou charitables.

Dans le second cas, ce sera vraiment l'égalité, mais l'égalité dans la ruine.

Chambre des Députés

Séance du samedi 9 mars

Suite de la discussion du budget de la guerre

M. Bizouard-Bert signale un fait grave qui s'est produit le mois dernier à l'adjudication des fournitures militaires à Vernon. M. le général Deloye a détruit d'un trait de plume toutes les circulaires qui avaient donné quelque sécurité à la tannerie française et qui portaient que toutes les fournitures devaient être françaises.

M. le ministre de la guerre rappelle que pour la rédaction du cahier des charges des adjudications, l'administration a consulté le syndicat. Les cuirs français coûtent plus cher, mais ils sont meilleurs ; seulement comment vérifier si l'on paie pour des cuirs français des cuirs étrangers sans établir un contrôle ? Or les fabricants se sont refusés à ce contrôle.

Dès qu'elle aura le moyen de l'établir, l'administration exigera que les cuirs soient de provenance française.

M. Camille Pelletan, sur le chapitre 35 (Lits militaires), constate qu'en 1885 le crédit était de 660,000 fr. ; il a augmenté des deux tiers, et la dépense par tête de soldat a augmenté également de 30 0/0. Y a-t-il eu pour les troupes une amélioration équivalente ?

Non, la cause de l'augmentation est ailleurs ; elle est dans un contrat onéreux que subit l'Etat, et qu'il doit subir longtemps encore. C'est deux millions qu'il en coûte chaque année à l'Etat.

M. le ministre répond que les faits signalés par M. Pelletan seront l'objet d'une sérieuse vérification.

M. G. Berry sur le chapitre 36 (transports spéciaux), signale les inégalités qui se produisent pour les transports des soldats ; il y a lieu de s'occuper de la question pour mettre sur le même pied d'égalité tous ceux qui servent la patrie.

M. le ministre de la guerre promet d'étudier la question.

M. le vicomte de Montfort, sur le chapitre 37 (recrutement), adresse à M. le Ministre de la guerre une question concernant les hommes qui sont retenus sous les drapeaux pour n'avoir pas fait valoir en temps utile, devant le conseil de révision, les causes de dispenses qu'ils peuvent invoquer.

M. le ministre de la guerre. — Il serait difficile de régler la question par un décret ou une circulaire, il faut un projet de loi ; ce projet sera étudié très prochainement.

M. Gauthier de Clagny signale qu'un grand nombre de soldats appartenant aux classes 1884 et 1888 vont être appelés à faire des périodes de 28 jours en avril et en mai.

Il y a eu de nombreux chômages cet hiver ; peut-être pourrait-on donner des instructions pour reculer la date des appels ou en tout cas pour accorder des sursis dans une large mesure.

M. le ministre de la guerre promet de donner des instructions en ce sens.

M. Pédebidou, sur le chapitre 41 (remonte générale), se plaint que les éleveurs ne soient pas suffisamment encouragés à produire des chevaux de remonte.

M. le ministre déclare qu'il s'occupe de cette question.

M. Delafosse signale le fait que la remonte achète aux marchands les chevaux qu'elle refuse aux cultivateurs.

M. le ministre déclare qu'il prendra les mesures nécessaires pour appliquer avec rigueur les instructions qui existent déjà.

M. Vaillant signale des faits relatifs au fonctionnement de nos établissements militaires qui témoignent d'un réel désordre. Il n'y a aucune relation dans les prix qui sont payés pour le même travail dans des régions différentes.

M. le ministre dit que l'administration est obligée de procéder par à coups, mais tous les services veilleront à ce qu'elle fasse la répartition du travail de la façon la plus profitable aux ouvriers.

M. Alicot, sur le chapitre 45 (établissements de l'artillerie — matériel d'exploitation), signale l'importance qu'il y aurait à substituer le plus tôt possible le fusil Lebel au fusil Gras.

M. le ministre de la guerre répond que l'existence de deux fusils aux mains des soldats est d'un effet détestable ; il a pu obtenir après entente avec la Commission du budget les moyens de marcher dans la voie qui vient d'être indiquée.

M. Thiéry-Cazes demande d'augmenter de 250,000 fr. le crédit affecté à secourir les vieux militaires.

M. Ribot s'oppose à la prise en considération.

La prise en considération est cependant votée par la Chambre à mains levées.

Aujourd'hui lundi, à 4 heures, séance publique.

Protestations épiscopales

Lettre de Monseigneur de Séez

M^{gr} Trégaro, évêque de Séez, adresse la lettre suivante au Président de la République :

Séez, 6 mars 1895.

Monsieur le Président,

Vous avez sans doute pris connaissance, avec tout l'intérêt qu'elle comporte, de la lettre que M^{gr} l'évêque de Nancy avait l'honneur de vous adresser, ces jours derniers, relativement aux lois fiscales qui frappent les communautés religieuses, et aux lois nouvelles, plus écrasantes encore, qui s'élaborent contre elles.

La responsabilité des grands intérêts sociaux et religieux qui vous incombe, dans la haute situation que vous occupez, monsieur le Président, vous aura fait apprécier cette lettre remarquable. Elle est en effet vraiment digne d'attirer l'attention d'un chef d'Etat soucieux de remplir sa noble mission, pour le plus grand avantage d'un peuple qui lui a confié ses intérêts les plus sacrés.

« La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas », a dit un de vos prédécesseurs. Serait-il téméraire, monsieur le Président, sans être prophète, d'affirmer que la France sera catholique ou qu'elle ne sera pas ?

Quinze siècles de christianisme, qui ont fait briller sur son front une couronne d'honneur en la maintenant au premier rang des nations, ne semblent-ils pas le proclamer hautement ? Mais ce diadème, qui fait toute sa gloire, on essaie de le lui arracher.

N'en sommes-nous pas, aujourd'hui même, Monsieur le Président, les témoins profondément attristés ? Car on ne peut nier que toutes ces lois en question ne soient uniquement dirigées contre l'Eglise catholique, c'est-à-dire contre les vrais intérêts de la France elle-même.

Devant de semblables éventualités, permettez-moi, Monsieur le Président, d'unir ma voix à celle de M^{gr} l'évêque de Nancy, pour attirer votre attention sur ces graves questions, qui peuvent avoir de terribles conséquences au point de vue de l'Eglise et de la France.

Puissiez-vous, dans votre sagesse, parvenir à leur faire donner une solution qui vous mériterait la reconnaissance de l'une et de l'autre.

Je n'éprouve ici nullement le besoin, Monsieur le Président, d'affirmer mes préférences pour telle ou telle forme de gouvernement. Si la République peut procurer à mon pays l'honneur, la paix et la prospérité, j'applaudirai de tout mon cœur ; de même aussi que je combattrai, dans la mesure de mes forces, les actes d'un gouvernement, quelque nom qu'il porte, quand ils seront contraires au droit, à la justice et à la liberté ; contraires à l'égalité de tous les citoyens devant la loi quand elle ne blesse ni les droits de Dieu, ni les droits de l'humanité. En agissant ainsi, Monsieur le Président, je donne satisfaction à ma conscience de chrétien, d'évêque et d'honnête homme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect et de mes sentiments de très haute considération.

† F.-M., év. de Séz.

Lettre de Monseigneur d'Aix

Aix, le 8 mars 1895.

Monsieur le Président de la République, Il est de mon devoir d'unir mes réclamations à celles de Monseigneur l'Evêque de Nancy contre le nouveau projet de loi qui menace nos communautés religieuses. Je ne relais pas la démonstration de mon éloquent collègue. Il prouve comme deux et deux font quatre que cette loi sera une monstrueuse iniquité, puisqu'elle sera une vraie confiscation.

Je réclame au nom de l'égalité devant l'impôt: Il n'y a plus en France de matière corvéable et taillable à merci. — Je réclame au nom de la justice, et de cette préoccupation du sort des humbles et des petits, dont vous vous êtes déclaré le défenseur le jour même de votre élection.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'user de votre influence pour arrêter la présentation de ce projet et d'employer tous les droits que la Constitution vous confère, pour en suspendre la promulgation, si la loi est votée. Et si cette humiliation est infligée à la justice et à l'honneur français, nous garderons l'espérance, nous souvenant de cette fière parole de Bossuet: *l'action contre la violence et l'iniquité est immortelle.*

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

† XAVIER, archevêque d'Aix.

INFORMATIONS

M^{me} la comtesse de Paris

M^{me} la comtesse de Paris et la princesse Hélène sont attendues demain soir à Paris; elles passeront huit jours à Chantilly.

On dit qu'à l'expiration du bail de Stowe-House, la princesse quittera l'Angleterre et passera la plus grande partie de l'année à Randon.

Mort de la duchesse de Sagan

Berlin, 9 mars. — La duchesse de Sagan est morte aujourd'hui à une heure.

La duchesse, qui était fille du maréchal de Castellane, avait épousé en premières noces le prince de Hatzfeld. Devenue veuve, elle s'était mariée, le 4 avril 1864, avec Napoléon Louis de Talleyrand-Périgord, duc de Sagan.

La duchesse résidait dans la principauté de Sagan en Prusse. Elle était âgée de soixante-deux ans.

Un congrès des accidents du travail

Un congrès des accidents du travail se réunira à Milan, sur l'initiative de la chambre du travail de cette ville, les 17, 18 et 19 de ce mois.

La commission d'organisation a rédigé un rapport qui conclut à l'interdiction de l'emploi des enfants, à la limitation de la journée de travail, à l'amélioration des salaires et à l'assurance obligatoire pour les entrepreneurs.

Les enfants naturels

La proposition de M. Groussier, tendant à modifier plusieurs articles du Code civil afin de donner les mêmes droits aux enfants naturels qu'aux enfants légitimes et de permettre la recherche de la paternité, a été prise en considération par la commission d'initiative chargée de l'examiner.

La taxe des établissements de bienfaisance

Par un amendement à la loi de finances, M. Georges Berry demande que la taxe annuelle de 0.30 0/0, qui frappe les biens des congrégations, ne soit pas perçue sur les biens des associations reconnues par décret établissements de bienfaisance.

La retraite des anciens militaires

Le général Lung demande l'inscription au budget des finances d'un crédit de 500,000 fr. pour pensions de retraite aux anciens militaires des armées de terre et de mer, ayant accompli quatorze années de service antérieurement à la loi du 23 juillet 1881.

L'épidémie militaire à Bourges

Si on ne parvient pas à triompher de la grippe, on enverra un grand nombre d'hommes en congé.

Le général Brugère a parcouru les casernes des 1^{er} et 37^e régiments d'artillerie et du 95^e de ligne.

Il a prescrit aux officiers d'envoyer à la visite des médecins militaires tous les hommes qui se plaindraient.

Aussi, au 1^{er} régiment d'artillerie, 140 malades ont été reconnus et mis en observation dans des pavillons transformés en infirmerie.

Le soir, on procède à une contre-visite et des voitures d'ambulance prennent, pour les mener à l'hôpital, les malades dont l'état s'est aggravé. Grâce à ces mesures, on espère enrayer l'épidémie qui frappe la garnison de Bourges.

Déficit de 58 millions

Le ministre des finances vient de saisir la Chambre d'une demande de crédits supplémentaires, à laquelle est annexé un état de la situation de l'exercice financier de 1894, au 1^{er} mars.

Cet état révèle qu'en tenant compte du bénéfice de 45 millions provenant de la conversion de la rente 4 1/2, l'exercice 1894 se présente avec un excédent de dépenses. C'est-à-dire un déficit de 58,479,106 francs 46 centimes.

Toutefois il faut dire que cet excédent de dépenses sera, en fin d'exercice, réduit du montant des annulations de crédit habituelles et noter que la moyenne des annulations proposées pour les trois derniers exercices dépasse 50 millions.

Nouvelles questions du « Figaro »

Est-il vrai que le ministère de la guerre, qui a affrété trois navires anglais au prix de 35 fr. la tonne pour le transport du matériel de navigation fluviale à Madagascar, avait reçu, au moment où ce contrat a été signé, des offres d'armateurs français au prix moyen de 35 fr. la tonne?

Est-il vrai que, contrairement à ce qui a été affirmé, notre flotte de commerce possède plusieurs steamers qui pouvaient fort bien être utilisés pour le transport de ce matériel?

Est-il vrai que la maison anglaise qui a traité avec le ministère de la guerre ne possédait même pas de navires et s'engageait seulement à en procurer?

Est-il vrai que l'offre de ce courtier anglais a été acceptée surtout parce qu'elle comportait une sorte de forfait qui simplifiait le travail des bureaux compétents ou incompétents qui ne se seraient même pas rendu compte que ce prix global dépassait la moyenne des propositions des armateurs français?

Echange de bons procédés

Jeudi dernier, dans la salle de la bibliothèque du Conseil municipal de Paris, un incident regrettable s'est produit.

L'un des conseillers municipaux du dix-neuvième arrondissement, M. Brard, disant avoir à se plaindre d'un article de M. Massonneau, rédacteur à *l'Intransigeant*, s'est approché de ce journaliste et lui a craché au visage. M. Massonneau a alors riposté et a lancé deux vigoureux coups de poing à son agresseur.

120,000 kilos de blé avarié

Douze wagons de blé avarié ont été saisis en gare de Tourcoing pour être refoulés. Ils sont toujours sur les voies, la douane belge s'opposant, paraît-il, à leur introduction sur son territoire et les autorités françaises refusant de donner livraison au farinier. Il faudra détruire les 120,000 kilogrammes de blé, qui seront alors enfouis comme impropres à l'alimentation et nuisibles à la santé publique.

Une révolte de viticulteurs

On télégraphie de Châlons-sur-Marne :

« Cette année, comme cela est déjà arrivé fréquemment, un certain nombre de viticulteurs de nos contrées ont refusé de laisser appliquer à leurs vignobles le traitement préventif du phylloxera. L'autorité a dû prendre les mesures nécessaires pour que force reste à la loi. L'opération, dite de l'échaudage, a eu lieu en présence de la force publique et sans incidents. »

Troubles graves à Saint-Vincent

Les ouvriers apercevant la voiture de M. Gille, l'entrepreneur du fort, ont dételé les chevaux — la gendarmerie était impuissante — et précipité le break dans la Moselle. On a demandé des renforts à Nancy.

Tué par un fou

Rome, 9 mars. — Le marquis Berardi, sénateur, président de la députation provinciale à Rome, blessé grièvement à la tête par un fou en visitant un asile d'aliénés, a succombé hier matin.

Mort d'un capitaine de zouaves. — Chute de cheval

Oran, 8 mars. — Un capitaine de zouaves, M. J..., remontait à cheval le boulevard Oudinot, quand sa monture s'emballa et s'engagea à une allure désordonnée dans la rue du Vieux-Château.

M. J... fut projeté violemment contre une voiture qui stationnait dans cette rue, et, de là, sur le trottoir. Dans sa chute, il se fit à la base du crâne une grave blessure.

On le transporta dans les bureaux de l'intendance, où les premiers soins lui furent prodigués, puis à l'hôpital militaire, où il expira deux heures après.

La catastrophe de Montceau-les-Mines

Le conseil général des mines, réuni au ministère des travaux publics, a, par un avis longuement motivé, approuvé le rapport des ingénieurs du département de Saône-et-Loire, concluant à la responsabilité de deux ingénieurs de la Compagnie de Montceau-les-Mines dans la catastrophe récente qui a causé un certain nombre de morts.

Des poursuites judiciaires vont donc être exercées contre ces deux ingénieurs.

Le conflit franco-dominicain. — Satisfaction complète

Le *World* publie une dépêche de Porto-Plata (Saint-Domingue), suivant laquelle le différend franco-dominicain a été entièrement réglé.

Le gouvernement de Saint-Domingue a consenti à payer 150 mille francs comptant et s'est, de plus, reconnu débiteur d'une somme de un million 200 mille francs à solder par versements mensuels de 45,000 francs.

Les vaisseaux de guerre français ont quitté Saint-Domingue.

BULLETIN FINANCIER

9 mars 1895.

La tenue du marché est aussi bonne qu'on peut le désirer; animation, fermeté; tant que la spéculation restera dans les limites dont elle ne s'est pas encore départie, on peut conserver confiance dans la marche générale des affaires.

Le 3 0/0 seal, sans variation appréciable, finit à 103.72 1/2. Le calme a continué à régner sur nos grands chemins; le marché n'a aucune préoccupation relative à l'issue de l'enquête que poursuit la commission des trente-trois. A notre avis il faut acheter des actions de nos grands chemins, principalement du Paris-Lyon.

L'Italien n'a pas été particulièrement brillant, il finit à 88.65. Quant à l'Extérieure, grâce à une nouvelle et importante amélioration du change, il a dépassé facilement le cours de 78 1/4.

Les valeurs ottomanes sont toujours en juste faveur.

AU MOULIN

Là-dessus, Grand-Claude débonde un flux d'expressions fougueuses que Baptiste résume difficilement tant l'hilarité interne le secoue. La Loutré veut démarrer sur le champ, libérer M^{lle} Blanchette de son odieuse présence. Par cette solution, elle restera auprès de sa tante et n'aura plus d'ennui.

— Non! non! pépie l'écervelée hors de sang-froid. C'est moi qui déguerpis. Je ne priverai pas M^{me} Boyer d'un ouvrier modèle et M. Baptiste d'un ami si cher. Moi, on me remplacera facilement: la première venue me vaudra. N'importe, je ne m'attendais à être forcée par un monsieur qu'on regardait comme un parent, presque un frère, de rompre avec les seuls protecteurs que j'aie au monde. Et cela, pourquoi? A cause d'une méchante plaisanterie: parce que je vous ai appelé « tête de loup! » Voilà-t-il pas une belle affaire! Après tout, je ne vous calomnie point. Oui, monsieur, je le

Reproduction interdite.

répète — tant pis si le bât vous blesse — vous êtes une vieille tête de loup!

— Blanchette, taisez-vous! rembarre la meunière.

— Je ne me tairai pas. Avant de se séparer, on règle généralement ses comptes, et je tiens à régler mon compte avec ce joli cadet. Monsieur Claude est un cancanier, un imposteur, un....

— Sortez, ou vous ne passerez pas la nuit sous mon toit.

— Je cède, ma tante, ma bonne tante. Mais je m'inscris en faux contre les bavardages de mon accusateur; et je lui revaudrai cela, houloulouloulou la nièce entre ses dents.

— Plaît-il? questionne M^{me} Boyer qui a vaguement discerné la menace.

— Rien, ma tante, sinon que je suis bien chagrine de vous avoir déplu et que je vous demande mille pardons.

— S'il vous convient encore de quitter le moulin, libre à vous.

— Jamais, ma chère maîtresse. Vous me couperiez en morceaux pour me jeter dehors, ces morceaux se colleraient au plancher, s'attacheraient à vos doigts afin de me conserver ma place chez vous.

— Tu es malade, mon enfant. Ta surexcitation m'inquiète. Va tenir société à Jeannille dans le clos, le grand air te rassiera. Ce malentendu entre Claude et toi ne peut subsister, j'arrangerai le discord. La Loutré est un honnête homme dont la véracité ne fait pas doute pour moi. Va, ma Blanchette, j'excuse ton exaltation.

— Merci, ma tante, je retourne à mon aiguille. Dans dix minutes, il n'y paraîtra plus.

M^{me} Blanchette embrasse Péline, serre la main de Baptiste et... aurai-je le courage de le dire? en passant devant le marinier, elle s'infléchit ironiquement et lui tire une langue d'un demi-pied! Heureusement M^{me} Boyer ne vit pas cette indignité.

— Oh! geignit Claude, consterné de la grimace, symptôme d'une implacable animosité.

— Hein! pousse la meunière sur le quivive.

Claude ne débaille point. Blanchette sautille allègrement par l'escalier en fredonnant :

Tu me le paieras,
Nicolas!
Il pourra t'en cuire....

La fameuse « Pélée » est échue. Venus en habits de cérémonie sous leurs frusques de travail —

car, pour la clôture de la vendange, tous les artisans, sans distinction d'attributions, étaient invités à la table de la patronne qui mettait les petits plats dans les grands — les journaliers affectent une retenue contrastant étrangement avec leur sans façon habituel. On jurerait qu'ils se préparent à la communion. De fait, ne communient-ils pas avec le raisin sacré, après le dur exercice de la semaine? Ce dernier jour d'ahan, ne lui donnaient-ils pas l'adieu pour une année entière trop longue au gré de leurs vœux? A la vigne, François supplée Tranquille, et Péline, retiens par l'attente des époux Morel, et par le fourbissage de l'usine et la confection du repas. Andrée et miss Clair participent au coup de feu. Blanchette et les servantes perdent la tête. On lave les carreaux de la cuisine, la faïence des fourneaux, les vitres des fenêtres. On balaie tous les coins, on torchonne les faïences du dressoir, on frotte à la cire le buffet, les chaises, les bancs, les tabourets; on écurie le « chenil » de Baptiste. Au dehors, l'eau ruisselle sur les degrés. On enlève la litière des écuries, la paille des cours, le sable encrotté des poulaillers et des perchoirs. On range la cave, on ratisse les feuilles mortes du jardin. Joseph et Auguste

Le Suez à 3,345, et la Part civile à 23.70 n'a pas encore regagné son écart.

Valeurs russes assez fermes. On fait de grands et pénibles efforts pour écouler l'Orient 4 0/0.

Les chemins espagnols sont fermes. On nous assure que le Nord d'Espagne vient d'échouer auprès du Crédit Lyonnais dans sa demande d'avance pour le paiement de son coupon ; cependant, aux cours actuels, la fermeté s'explique.

Les valeurs de crédit sont fermes. Les Autrichiens sont assez bien tenus, bien que le projet de conversion des priorités 5 0/0 paraisse reculé.

Les Lombards consolident leur avance à 248.

L'action du Gaz est offerte à 1,152.50. Leur maintien à ces cours nous paraît difficile.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 6°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 3°
Midi,	748 m/m	au-dessus 8°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 1°

Vacances de Pâques

Les vacances de Pâques dans les écoles primaires publiques du département sont fixées de la manière suivante :

1° Ecoles élémentaires : Sortie, mercredi soir, 40 avril. — Rentrée, lundi matin, 22 avril.

2° Ecoles maternelles : Sortie, mercredi soir, 40 avril. — Rentrée, jeudi matin, 18 avril.

Nomination dans le clergé

Par décision de M^{gr} l'Evêque :

M. Esseul, professeur au Petit-Séminaire de Beaupréau, a été nommé vicaire de Saint-Nicolas de Saumur.

SAUMUR

Renflouage du bateau Dufresne

Depuis samedi, on procède au renflouage du bateau échoué par le choc des glaces.

Les résultats ne sont pas, jusqu'à ce moment, très brillants, eu égard à l'énorme quantité d'eau qui se trouve dans le bateau. Cependant, on espère parvenir à le mettre à flot et à le débarrasser de son poids à l'aide de la pompe que l'École de cavalerie a mise gracieusement à la disposition de M. Dufresne.

A ce sujet, disons que les personnes qui se sont chargées de quêter en ville, pour recueillir quelques sommes d'argent et venir en aide à la famille Dufresne, ont déjà en caisse 433 francs.

polissent et huilent l'arbre de couche, essuient les degrés des échelles, savonnent les escaliers, poncent la rampe du perron. C'est un remue-ménage superlatif : on dirait l'émoi d'une ruche envahie par un frêlon. La grosse toilette de l'intérieur accomplie, Périne donne un congé provisoire à M^{lle} de Nesves et à miss Clair pour s'absorber dans le grand œuvre du festin. L'horloge bat onze heures : Baptiste et Grand-Claude, son écho, beuglent un formidable hurra !

— La diligence s'arrête, madame Boyer. Voici les parents !

(A suivre.) A. M.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Mars 1895

Versements de 120 déposants (19 nouveaux), 42,283 fr.

Remboursements, 42,204 fr. 93

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le président. — Cet accident est dû à votre manière de conduire votre cheval.

Le cocher. — Mais non ; ce sont les passants qui sont plus bêtes que les bêtes.

Le président. — Comment ?

Le cocher. — Tenez, la chaussée est pleine de moineaux, est-ce que vous en avez jamais vu un se faire écraser ?

Cette somme permettra peut-être de payer une grande partie des frais que nécessiteront les divers travaux à faire au bateau si malheureusement maltraité.

Un scandale

M. Biéumont, boucher à Saumur, 8, rue Saint-Jean, nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, 10 mars.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je proteste contre le récit que vous avez publié, samedi dernier (date du dimanche 10), sous le titre de UN SCANDALE, d'un conflit entre un agent de police et moi ; et je serai aussi bref que possible.

» J'ai longé le convoi de M. de Valois, au pas, la casquette à la main, jusqu'au point où la rue était barrée par deux bœufs liés. Je me suis arrêté et n'ai doublé cet obstacle que lorsque l'intervalle entre deux voitures me l'a permis, ce qui a demandé 7 ou 8 minutes ; et c'est pendant ce temps que l'agent Durckel s'est jeté à la tête de ma voiture qui était arrêtée.

» Je n'ai pas eu à déranger la famille — pour laquelle je suis, d'ailleurs, plein de respect — puisque tout le monde était en voiture, sauf quelques religieuses suivant à pied.

» J'avais le droit de passer ; je n'ai pas même réclamé ce droit par respect pour la cérémonie, et n'avais pas à répondre aux observations de M. Durckel.

» Le devoir de l'agent était d'aider la circulation et non de m'interpeller ni de faire obstacle à ma marche.

» J'en appelle à la conscience publique, car ce n'est pas moi qui ai provoqué le scandale, si scandale il y eut.

» Espérant que vous voudrez bien accueillir ces quelques lignes dans votre estimable journal, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

» A. BIÉUMONT,
» 8, rue Saint-Jean. »

Objet perdu

Une chaîne en argent avec médaille et croix nacre a été perdue au bureau de tabac, rues du Marché-Noir et Dacier. La réclamer au bureau de tabac.

MONTREUIL-BELLY

Gamins revenus au bercail

Nous avons raconté, la semaine dernière, la disparition des mioches Drogix et Girard. Ces polissons sont rentrés au domicile paternel.

Ils avaient projeté d'aller rendre visite au frère de Girard qui habite la Charente, et traversaient les Deux-Sèvres en mendiant. A Bressuire, Drogix tomba malade et fut interné à l'hôpital. Girard continua sa route : mais, quand il revint pour rejoindre son compagnon, celui-ci était parti. Girard revint donc seul au pays où son copain l'avait précédé.

PUY-NOTRE-DAME

Découverte d'un cadavre

On a trouvé, vendredi matin, dans un fossé, sur le territoire de la commune du Puy-Notre-Dame, le cadavre du sieur Julien Fouché, âgé de 77 ans, habitant le hameau de la Brosse, commune du Vaudelnay-Rillé.

En revenant de la foire de Thouars, probablement sous l'influence de l'ivresse, Fouché lâcha dans un pré le cheval qu'il ramenait et se pendit à un arbre dominant le fossé où son corps fut trouvé. On suppose que la corde cassa et qu'il tomba dans le fossé rempli d'eau. On le découvrit dans la soirée et la gendarmerie de Montreuil, appelée pour constater l'accident, le fit transporter à son domicile.

La Délégation de l'Exposition d'Angers A L'ÉLYSÉE

Ainsi que les dépêches l'ont annoncé, une délégation composée de MM. Blavier et Merlet, sénateurs, le comte de Maillé, de Soland, Bougère et de Grandmaison, députés, membres du Comité de patronage de l'Exposition, s'est rendue vendredi matin à l'Élysée, avec la délégation municipale qui comprenait M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Maire, M. Boulanger,

adjoint, MM. Velé et Montprofit, conseillers municipaux, pour inviter M. le Président de la République à venir à Angers, à l'occasion du Concours régional et de l'Exposition.

M. Félix Faure, dit l'Anjou, a répondu qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir accepter l'invitation qui lui était faite, ayant pris des engagements antérieurs. « Ce serait pour moi un vrai plaisir, a-t-il ajouté, de voir votre belle ville d'Angers. Ce plaisir, Messieurs, j'espère bien l'avoir un jour. »

Suivant le *Petit Courrier*, le Président de la République aurait dit qu'il serait disposé à venir visiter Angers au cours de son Exposition à une date ultérieure et par un déplacement spécial dont le moment pourra être fixé plus tard.

Avant de se rendre à l'Élysée, les membres de la délégation municipale avaient été reçus par M. Ribot, président du Conseil et ministre de l'intérieur, qui avait accepté l'invitation et y avait répondu à peu près en ces termes : « Je me félicite, messieurs, de ne pas prévoir d'empêchement à ce voyage. Je serai heureux de visiter votre ville d'Angers, si connue par le goût artistique de ses habitants, leur esprit de décentralisation et l'œuvre si intéressante des concerts populaires. »

Hélas ! ajoute l'Anjou, M. Ribot n'a pas encore appris la disparition de l'Association artistique !

Bulletin théâtral

Du *Petit Courrier* d'Angers :

« Nous apprenons avec plaisir l'engagement par M. Morin de notre concitoyen, l'excellent baryton Tricot, pour la prochaine saison théâtrale. On sait que M. Tricot est en ce moment à Nancy où il obtient de légitimes succès. Nous aurons le plus vif plaisir à l'applaudir sur notre scène. Toutes nos félicitations à M. Morin pour ce choix. »

Du *Patriote de l'Ouest* :

« Une bonne nouvelle.

» On nous assure que M. Morin, directeur du théâtre pour 1895-1896, aurait l'intention de rengager M^{lle} Félicie Levasseur. »

CHOLET

Incendie rue Nationale

Un violent incendie a éclaté vendredi soir, vers 40 heures et demie, et a détruit complètement la maison occupée par M. Joulin, chaisier, rue Nationale, 35, et en partie la maison occupée par M. Davy, charentier, et divers autres locataires. Après un travail soutenu pendant au moins deux heures, les pompiers, aidés de la garnison et des civils, ont pu se rendre maîtres du feu. Les dégâts sont importants.

La débâcle de la Loire

La débâcle de la Loire a commencé hier. D'énormes glaçons couvrent le fleuve, heurtant les piles du pont d'Orléans.

La Loire et l'Allier montent très légèrement. En amont de Châteauneuf, le chenal s'est affaissé sur sept kilomètres, et à Sully, les banquettes s'affaissent doucement. Aujourd'hui, si le temps continue, elles se disloqueront entièrement.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de la marquise de Charette, née Caroline Mesnier, dans sa 82^e année.

Son corps a été transporté au château de la Bernerie, près Nantes.

Concours hippique de l'Ouest

A NANTES

Journée du vendredi 8 mars

Sauts d'obstacles. — Chevaux montés par des officiers de cavalerie en uniforme.

1° *Tourcoing*, à M. de Sèze, lieutenant au 13^e hussards ; 2° *Foraine*, à M. de Salins, lieutenant au 35^e d'artillerie ; 3° *Souvenir*, à M. Bridoux, capitaine instructeur à Saumur ; 4° *Yvette*, à M. de Pierre, montée par M. de Salins ; 5° *Goulette*, à M. Poulet, lieutenant au 3^e dragons, montée par M. de la Hamelinaye ; 6° *Luciole*, à M. Costedoat, lieutenant au 33^e d'artillerie, montée par M. de Salins.

PRIX CRÉÉS PAR LE JURY. — *La Thouanne*, à

M. de Joybert, lieutenant au 7^e hussards, et *Archiduc*, à M. Hiestand, lieutenant au 10^e d'artillerie, monté par M. Cavally, lieutenant au 40^e d'artillerie.

Flots. — *Claymore*, à M. de Gaalon, lieutenant au 25^e dragons ; *Trotte-Menu*, à M. le comte de la Hamelinaye.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 10 mars. — Jacques-Henri Giraudeau, rue de la Maréchalerie, 19.

DÉCÈS

Le 10 mars. — Virginie Fortuné, épouse de Henri Coquau, journalière, 45 ans 1/2, à l'Hôpital.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

LUNDI 11 Mars 1895

Spectacle demandé

Deuxième représentation du grand succès

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 4 actes, musique de V. ROGER.

L'ÉCOLE Ou l'Auberge pleine

Opéra-comique en 3 actes,
musique d'ADAM.

Ordre : 1° *L'École* ; 2° *Les 28 jours de Clairette*.

HUILES DU CONGO

Fortifiez et embellissez votre chevelure avec les huiles parfumées du Congo. Choisissez des flacons étiquetés au nom du fabricant VICTOR VAISSIER.

Un choix sévère et consciencieux des matières premières, un soin et un contrôle minutieux de leur fabrication, ont fait des Pilules Suisses un remède apprécié de tout le monde et leur ont assuré le succès mérité dont elles jouissent depuis 15 ans.

On demandait à un centenaire quel potage il préférait : « Je ne mange que du *Tapoca Rills*, répondit-il, et je lui dois certainement l'estomac de fer qui me permet de digérer tout ce que je mange. »

HERNIEUX ! Adoptez la *Méthode Ramognino* qui, seule, donne des preuves de guérisons incontestables ; elle vient de guérir : MM. Leroux, négociant à Sotteville-lès-Rouen, d'une hernie de 15 ans ; Sylvain Bernard, à la Ville-aux-Dames (I.-et-L.), d'une de 8 ans ; Repugner, aux Rousses (Jura), d'une de 7 ans ; Pillet, forgeron, à Nieul-les-Saintes (Ch.-Inf.), d'une de 14 ans ; M^{re} Adam, à Nouard (Ardennes), d'une de 28 ans, etc. Ecrire à M. le Directeur de l'Institut Ramognino, à Marseille, qui envoie sa notice gratuitement.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé aussi bien que la Pâte calmant la toux, facilitent l'expectoration et fortifient la Poitrine. Dépôts dans toutes les Pharmacies. — Prix : 2 fr.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du DOCTEUR CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du DOCTEUR CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH^{ie} DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Une Propriété
Appropriée pour une industrie
Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,
Exploitée par M. Besnard.
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A LOUER
PRÉSENTÉMENT
PROPRIÉTÉ
A Saint-Martin
Maison et 4 hectare de Jardin bien arbrutés, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER de suite, pour cause de décès, bonne Epicerie et Débit sur Comptoir, pl. Notre-Dame. S'adres^r à M. LATREILLE qui l'occupe.

Demandes d'Emplois

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

UN DEMANDE domestique bonne d'enfants, munie de bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN MENAGE demande un emploi.

Pêche de l'Etang de Marson

La pêche de l'Etang de Marson aura lieu du 18 au 24 mars. La vente du poisson se fera le dimanche 24 mars et jours suivants.
S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

Bouchard-Bayle
Architecte Métrier Expert
47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1895
UN VASTE MAGASIN
Situé rue du Port-Cigongne, à Saumur,
Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.
S'adresser à M. GODET, 20, quai de Limoges.

A VENDRE
Vieux Journaux et Rognures
S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures
Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . . 1 » — — 0 60
Haricots verts. 0 85 — » »
Haricots verts Amieux 1 » — — 0 60
Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.
NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Commodité, Économie
LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITER
20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR
Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.
Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners
Pour la Ville et Campagne
Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg
M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 50, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX
PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN
Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.
Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.
Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e, PARIS
56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Semi dir'sr	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir	
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55			Bordeaux			5 40		7 05				3 35	
Chartres		6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41			Saintes			9 2		9 47				7 15	
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54			Niort			10 42		11 25	2 36			9 6	
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32			Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32	
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10					Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		5 46	10 35	11 53	9 13	
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40					Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 1			9 28	
Limiers-Bouton		11 29		3 19	7 49					Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 9			9 36	
Vernantes	9 53	11 41		3 32	8					Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14			9 41	
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10					SAUMUR(État)ar.	7 40	10 23		3 01		6 26			9 53	
Vivv	10 27	12	1 30	3 51	8 17					(départ)	7 20	10 50		2 40		6 5			soir	
SAUMUR(Orl)ar.	10 46	12 13	1 40	4 01	8 29	3 05	1 49			Nantilly (départ)	7 30	11		2 50		6 16				
(départ)		12 18	1 47	4 18	8 24	3 10	1 55			SAUMUR(Orl)ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17		
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26		4 26	8 41					(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29		
SAUMUR(État)ar.	matin	12 37		4 39	8 52					Vivv	7 56	11 33		3 18		6 43				
(départ)		12 31		4 15	8 32			6 05	6 50	Blou	8 4	11 41		3 26		6 52				
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 27	8 43			6 14	7 3	Vernantes	8 15	11 52		3 40		7 6				
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 33	8 49			6 20	7 9	Limiers-Bouton	8 26	12 03		3 51		7 20				
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56			6 27	7 16	Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44			
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18		2 20	6 40	7 40	Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4			
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50		8 25	Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 51		
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44		11 41	Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32		
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45		2 23	Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 31	12 53	3 33	4 44		
Bordeaux			10 25	4 22		9 49			4 56	Paris	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15		

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON						POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS						ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir		
Saumur	7 45	11 16	5 44	Chinon	7 36	4 35	9 15	Poitiers	6 5	6 45	12 53	Angers	4 40	6 50	7 20	12 6 15	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 5	4 58	9 57	Loudun	8 42	1 39	3 56	Marigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	Saumur(arr)	8 27	7 16	10 32	Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
								(départ)	6 50	9 27	4 5	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
								le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	le Vaudelnay	6 39	9 15	12 23	1 57	8 43
								Baugé	7 14	9 51	4 53	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
								Doué	7 21	9 58	5 45	(départ)	7 35		1 31	2 21	9 22
								Marigné	7 44	10 20	6 38	Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
								Angers	9 12	11 45	9 27	Noncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
												Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS													
STATIONS	Omn. 1	Expr. 2	Omn. 3	Omn. 4	Expr. 5	Omn. 6	Expr. 7	Omn. 8	Expr. 9	Omn. 10	Expr. 11	Omn. 12	Expr. 13
Nantes (départ)	8 25	8 40	12 7	3 5	soir	soir	soir	soir	8 50	11 40	matin	matin	matin
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35					
La Ménitrie	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6 10	10 58	2 1					
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41		6 13							
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22							
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31							
Sauumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23					
(départ)	7 45	11 16	1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28					
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15							
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47					
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13					
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06					
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 20	11 59	11 59	5 8	10 39						

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1	Expr. 2	Omn. 3	Omn. 4	Expr. 5	Mixte 6	Expr. 7	Omn. 8	Expr. 9
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18	
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53	
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31	
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5		12 22	3 51	
Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16		12 39		
Sauumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6	
(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	4 10	
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48		
Saint-Clément	7 40			7 7	8 40		1 57		
Les Rosiers	7 48			7					